

Réadaptation psychosomatique (dernière mise à jour: 15.12.2023)

Caractéristiques minimales qui doivent être remplies pour toutes les formes de réadaptation:

Examen de diagnostic lors de l'admission	L'examen de diagnostic lors de l'admission comprend une anamnèse, un examen clinique général ainsi qu'une mesure de l'ADL.
Plan de traitement	Le plan de traitement relatif au patient établi dans un délai de 3 jours après l'admission (jour d'entrée compris) est basé sur les objectifs individuels documentés.
Traitement	Les temps indiqués pour les prestations hebdomadaires de traitement et de formation se rapportent à une moyenne hebdomadaire sur l'ensemble du séjour en réadaptation. Les séances de traitement/éducation (formation) sont individuelles ou en groupe selon l'indication et en fonction des besoins et ressources du patient.
Visite	Visite hebdomadaire d'un médecin spécialiste ou, en cas de réadaptation gériatrique, d'un médecin spécialiste avec formation approfondie en gériatrie.
Coordination de la réadaptation ou réunion de l'équipe de réadaptation	Sous la direction d'un médecin spécialisé (pour la gériatrie: Spécialisation en gériatrie), coordination interdisciplinaire hebdomadaire documentée de la réadaptation ou réunion de l'équipe de réadaptation.
Planification de la sortie	Planification précise et organisation d'autres traitements nécessaires. Cela comprend la planification des traitements ambulatoires et hospitaliers nécessaires par la suite selon les déficits documentés demeurant au quotidien.
Coder aussi	Si effectuée - Compléments pour la réadaptation (BB.-)

Caractéristiques minimales qui doivent être remplies en réadaptation psychosomatique en plus de celles décrites plus haut:

Document de référence avec les caractéristiques minimales	Les profils d'exigences pour les prestations médicales décrites en réadaptation stationnaire sont disponibles selon le type de réadaptation dans les documents «Document de référence concernant l'infrastructure et le personnel des codes CHOP BA. [...]». Ces documents sont disponibles sous le lien suivant dans la section «Caractéristiques minimales en matière d'infrastructure et de personnel: document de référence» https://www.fmh.ch/exigences-st-reha#minimales
Examen de diagnostic lors de l'admission	Au moins 2 évaluations spécifiques au domaine.
Traitement et formation	Est obligatoire la psychothérapie, associée à au moins l'une des thérapies/consultations suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Physiothérapie ▪ Ergothérapie

- Thérapie psychosocio-environnementale par un infirmier/une infirmière

Non obligatoire, mais utilisé si indiqué, et comptant dans la durée du traitement:

- Conseil/traitement diététique
- Conseil en matière de diabète
- Conseil social

Évaluation lors de la sortie

Au moins 2 évaluations spécifiques au domaine.

Saisie

- moins de 300 minutes de thérapie par semaine
(Le code ne peut être utilisé que pour les séjours de réadaptation de moins de 7 jours consécutifs. En cas d'indications médicales aiguës qui ne permettent pas la poursuite d'une réadaptation.)
- en moyenne 300 jusqu'à moins de 450 minutes de thérapie par semaine
(La durée minimale réduite des prestations de thérapie et de formation ne s'applique qu'en cas de capacité physique ou psychique réduite du patient, avec justification impérative et documentation d'une comorbidité indiquant la raison de la diminution de la capacité. Il s'agit par exemple et sans être exhaustif: d'une insuffisance rénale nécessitant une dialyse, d'une infection, d'une poussée aiguë d'une maladie chronique, d'une dépression, d'un délire.)
- en moyenne 450 jusqu'à moins de 565 minutes de thérapie par semaine
- en moyenne 565 jusqu'à moins de 710 minutes de thérapie par semaine
- en moyenne 710 jusqu'à moins de 890 minutes de thérapie par semaine
- en moyenne 890 jusqu'à moins de 1115 minutes de thérapie par semaine
- en moyenne 1115 jusqu'à moins de 1395 minutes de thérapie par semaine
- en moyenne 1395 jusqu'à moins de 1745 minutes de thérapie par semaine
- en moyenne 1745 minutes de thérapie et plus par semaine

Les informations se basent sur la CHOP et la circulaire pour les codeuses et codeurs.
Toutes les informations sont sans garantie.